

Décision 2024-27

Migration du logiciel du placier GEODP

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Considérant que le placier a recours à l'utilisation du logiciel intitulé « GEODP » pour l'ensemble des opérations de collecte des droits de place sur le territoire de la commune.

Considérant que la version actuelle du logiciel n'est plus maintenue par la société Sogelink et que les équipements permettant la facturation doivent évoluer avec cette nouvelle version.

Considérant que le serveur actuel du pôle tranquillité publique n'est plus en mesure d'héberger le logiciel et qu'il est donc nécessaire de l'héberger dans l'infrastructure de Sogelink,

Considérant que, pour cette prestation, la société Sogelink, éditeur du logiciel, propose les tarifs suivants :

- Migration vers la nouvelle version : 1200 € HT
- Fourniture du pack Mobile + Imprimante + house : 815 € HT
- Paramétrage de l'appareil mobile : 240 € HT
- Formation à l'utilisation à distance : 450 € HT
- Abonnement Data Mobile (M2M): 120 € HT par an
- Hébergement du logiciel : 600 € HT par an
- Abonnement au logiciel Mobile : 240 € HT par an

Décide de signer le devis pour la mise en place de la nouvelle version de GEODP avec la société Sogelink, ayant son siège social Les Portes du Rhône - 131 chemin du Bac à Traille - 69300 CALUIRE ET CUIRE pour un montant total de 4398 € TTC

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de la Transmission en sous-préfecture et de la publication le : 21/05/2024 Fait à Auchel, le 21/05/2024